

N° 170 (Rectifié)

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 décembre 1985.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme.

Par M. Maurice JANETTI,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Jean-Claude Portheault, député, sous le numéro 3165.

(2) Cette commission est composée de : M. Richard Pouille, sénateur, président ; Mme Odile Sicard, député, vice-président ; MM. Maurice Janetti, sénateur, Jean-Claude Portheault, député, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Michel Chauty, Jean Colin, Philippe François, Bernard-Michel Hugo, Bernard Legrand, sénateurs ; MM. Jean Peuziat, Guy Malandain, Paul Mercieca, Pascal Clément, François Grussenmeyer, députés.

Membres suppléants : MM. Auguste Chupin, Claude Prouvoyeur, Pierre Lacour, Henri Elby, Bernard Desbrière, René Martin, Michel Rigou, sénateurs ; MM. Pierre Metais, Jean Lacombe, Robert Malgras, Jean-Pierre Kuchida, Vincent Porelli, Jean R.gaud, Jean Tibéri, députés.

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 12, 38 et in-8° 10 (1985-1986).

2^e lecture : 136 (1985-1986).

Assemblée nationale (7^e légis.) : 3012, 3138 et in-8° 929.

Urbanisme.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 4 décembre 1985, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme.



La commission s'est réunie le mardi 10 décembre 1985, au Palais du Luxembourg.

Elle a désigné :

M. Richard Pouille, en qualité de président, et Mme Odile Sicard, en qualité de vice-présidente.

M. Jean-Claude Porthault, pour l'Assemblée nationale, et M. Maurice Janetti, pour le Sénat, ont ensuite été nommés rapporteurs du projet de loi au nom de la commission mixte paritaire.

A la demande de M. Maurice Janetti, la commission a décidé d'examiner en priorité l'article 4 du projet de loi (régime des travaux exemptés du permis de construire) et, à l'intérieur de celui-ci, la rédaction proposée pour l'article L. 422-4 du code de l'urbanisme relatif aux immeubles classés ou inscrits.

M. Maurice Janetti a proposé une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article disposant que la déclaration tient lieu, pour les travaux de faible importance, de l'autorisation préalable pour les travaux sur les immeubles classés, et que, dans ce cas, son délai d'instruction est porté à six mois.

Après interventions de MM. Jean-Claude Porthault et Maurice Janetti, rapporteurs, de M. Richard Pouille, président, et de MM. Jean Colin et Guy Malandain, cette proposition n'a pas été retenue par la commission. Le texte de cet article dans la rédaction de l'Assemblée nationale n'ayant pas non plus été adopté, le président a alors constaté que la commission n'était pas en mesure de proposer un texte commun pour les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme.